

# RELEVÉ DES PRINCIPALES DÉCISIONS

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

25 juin 2024

### **Certificats article 74 alinéa 5 du décret « Paysage »**

L'ARES a attesté de la conformité de certificats aux critères fixés par le décret « Paysage » pour qu'un établissement d'enseignement supérieur puisse délivrer un certificat et octroyer aux étudiant-es les crédits obtenus pour les enseignements suivis avec succès.

- Certificat inter universités en pédagogie universitaire numérique – ULB
- Certificat inter universités en sciences des maricultures artisanales et du farming villageois – UMONS
- Certificat d'université en connaissances théoriques fondamentales pour l'interprétation et la médiation en contexte médical – UMONS
- Certificat d'université : le traitement orthodontique par « Alineurs » - UCLouvain
- Certificat d'université en droit du numérique – UNAMUR
- Certificat d'université en psychothérapie : thérapie brève systémique selon le Modèle de Palo Alto, enrichi de l'hypnose conversationnelle – UNAMUR
- Certificat inter hautes écoles : gestionnaire de cas complexes - case manager (HELMo)
- Certificat de haute école : gestionnaire de cas complexes - case manager (HELHa)

L'article 74 du décret « Paysage » précise que les études de formation continue « peuvent permettre la délivrance de certificats et l'octroi de crédits aux étudiant-es correspondant aux enseignements suivis avec succès, si elles portent sur au moins 10 crédits et respectent les mêmes critères d'organisation, d'accès, de contenu et de qualité que les études menant à des grades académiques ».

### **Modification de la dénomination des bacheliers en agronomie**

Dans le cadre de la procédure d'habilitation en 2021, les débats avaient amené à une réflexion sur les intitulés des bacheliers en agronomie nécessitant une adaptation à l'évolution des métiers dans ce domaine afin de les adapter à l'évolution des professions tant dans ses matières de gestion économique que de la durabilité. Ces travaux avaient également débouché sur de nouveaux RC et CM.

Ce travail a été validé au terme d'une vaste enquête réalisée de février 2024 à début avril 2024 auprès des populations étudiantes en cours de formation, des ancien-es étudiant-es, du corps enseignant, des associations professionnelles ainsi que des maîtres de stage.

Intitulé actuel	Intitulé d'application à partir de l'année académique 2025-2026
Bachelier en agronomie, orientation agro-industries et biotechnologies	Bachelier : agronome en biotechnologies et ressources alimentaires
Bachelier en agronomie, orientation agronomie des régions chaudes	Bachelier : agronome en régions chaudes
Bachelier en agronomie, orientation environnement	Bachelier : agronome en environnement
Bachelier en agronomie, orientation forêt et nature	Bachelier : agronome en nature et forêt
Bachelier en agronomie, orientation systèmes alimentaires durables et locaux	Bachelier : agronome en systèmes alimentaires durables et locaux
Bachelier en agronomie, orientation techniques et gestion agricoles	Bachelier : agronome en gestion des productions animales et végétales
Bachelier en agronomie, orientation techniques et gestion horticoles	Bachelier : agronome en techniques et gestion horticoles
Bachelier en agronomie, orientation technologie animalière	Bachelier : agronome en technologie animalière

L'avis de l'ARES est disponible via ce [lien](#).

### **Financement de projets d'aide à la réussite pour l'année 2024-2025**

L'ARES a émis un avis favorable sur dix-huit demandes de financement de projets d'aide à la réussite pour les étudiant-es de première génération.

Ce financement de l'aide à la réussite est organisé conformément aux dispositions du décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en hautes écoles (article 37bis) et du décret du 9 septembre 1996 relatif au financement des hautes écoles (article 21 quinquies).

Le montant global du financement s'élève à cinq cent vingt-sept mille euros (montant indexé selon l'indice santé à partir de 2017) dont l'ARES est également chargée de proposer la clé de répartition entre les différents projets.

Les dix-huit dossiers répondaient à l'ensemble des critères mentionnés à l'article 37bis du décret du 5 août 1995.

La clé de répartition proposée par l'ARES pour cette subvention est la proportionnalité aux unités de charge d'enseignement (UCE) des EES concernés.

L'ensemble des projets d'aide à la réussite déposés ont donc été sélectionnés pour l'année 2024-2025. La liste reprenant ces projets ainsi que la clé de répartition proposée ont été transmises au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La liste des 18 projets déposés est la suivante :

- » EPHEC - Élargissement et renforcement des dispositifs d'accueil, de remédiation et de blocus encadré pour l'ensemble des secteurs de la HE ;
- » HE de Bruxelles-Brabant (HE2B) - Demande de financement promotion de la réussite 24/25 - HE2B - Booste ta réussite !;
- » HE Lucia de brouckère (HELdB) – Financement petite réussite ;
- » HE Louvain en Hainaut (HELHa) – Poursuite du projet : « Réussir à la HELHa » ;
- » HELMo - Accroche !;
- » HE Albert Jaquart (HEAJ) - Booste ta réussite et ton intégration à HEAJ ;
- » HENaLLux - Starting Block ;
- » HE Condorcet (HEPHC) - HEPHC - activités d'aide à la réussite ;
- » HE Charlemagne (HECh) - Dispositifs transversaux pour soutenir les compétences académiques (méthodologiques et langagières) ;
- » HE du Hainaut (HEH) - Soutien à l'écriture et à la recherche documentaire ;
- » HE Ville de Liège (HEL) - Promotion de la réussite HE ;
- » HE Ilya Prigogine (HELB) - Mon pass'réussite - volet gestion de soi ;
- » HE Robert Shuman (HERS) - Accompagn'HERS ;
- » HE Léonard de Vinci (HEVinci) - Accompagnement "orientation" ;
- » HE Province Namur (HEPN) - Promotion de la réussite à la HEPN ;
- » HE groupe "ICHEC-ISC-ISFSC" - Encadrement renforcé des étudiant-es et mentorat ;
- » HE Province Liège (HEPL) - Coach 4 Success- Warm Up - Start'In Bloque - Réalité virtuelle ;
- » HE Francisco Ferrer (HEFF) - Conduire, guider, accompagner – les trois voies de l'accompagnement au métier d'étudiant de 1re année à la HEFF.